



Rapport de présentation Compte administratif 2024

Budget principal



Table des matières

Partie 1 – Les équilibres financiers	3
1. Les indicateurs de gestion	3
1.1. Regard sur l’effet ciseau	3
1.2. Les épargnes et le taux d’épargne brute	5
1.3. Le remboursement de la dette.....	6
2. Les résultats 2024 du budget principal	9
Partie 2 – Les comptes 2024 du budget principal	10
1. La section de fonctionnement	10
1.1. Les recettes de fonctionnement.....	11
1.2. Les dépenses de fonctionnement	12
2. La section d’investissement.....	14
2.1. Les recettes d’investissement	17
2.2. Les dépenses d’investissement	17

Partie 1 – Les équilibres financiers

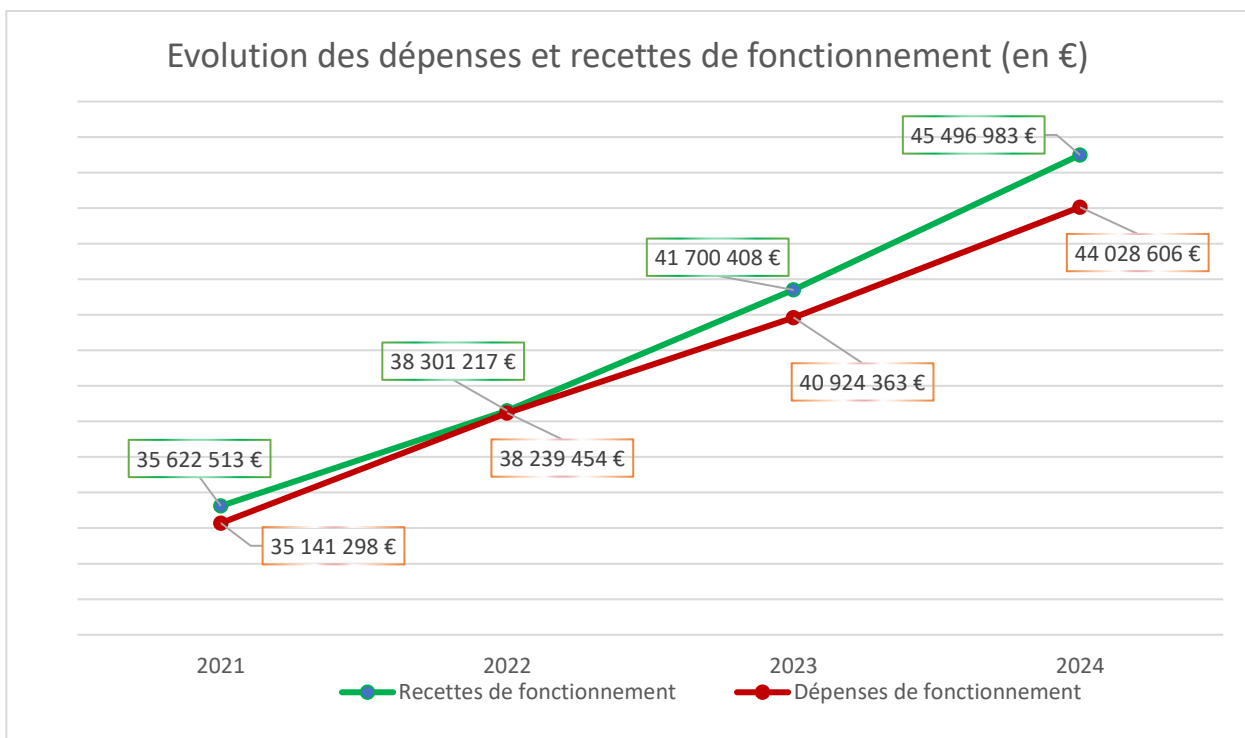
1. Les indicateurs de gestion

Les recettes de fonctionnement (45,49 millions d'euros en 2024) ont progressé de :

- + 9,10% par rapport à 2023
- +27,71% de moyenne sur la période 2021-2024

Les dépenses de fonctionnement (44,02 millions en 2024) ont, quant à elles, évolué de la façon suivante :

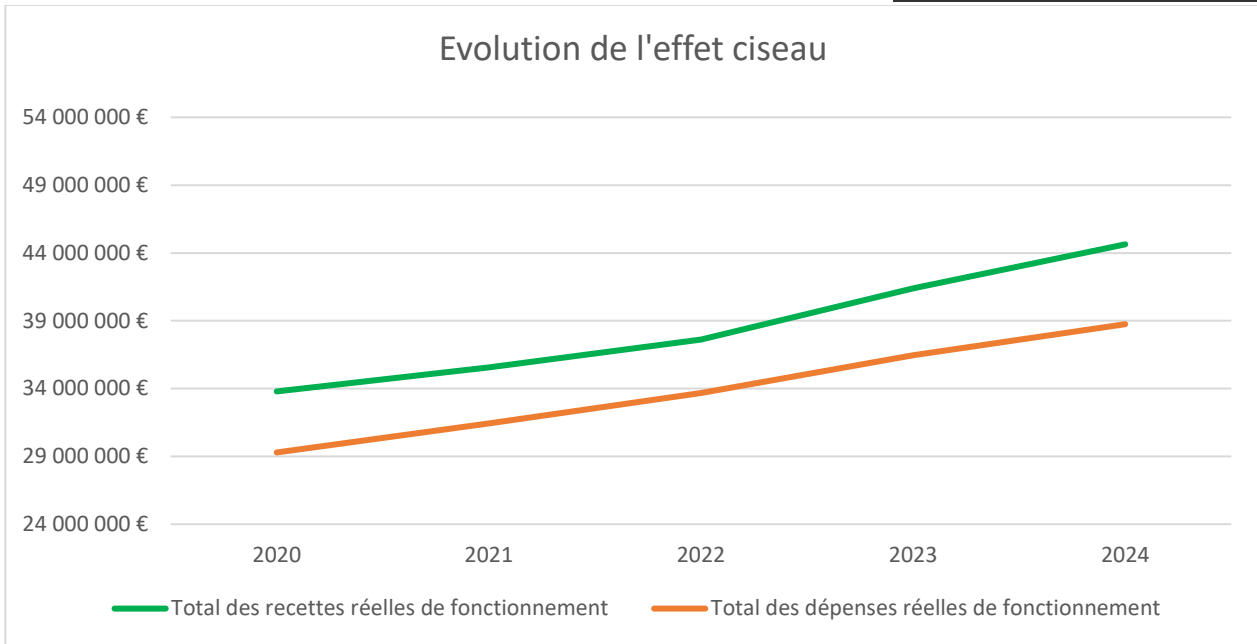
- +7.58% par rapport à 2023
- + 25.29% de moyenne sur la période 2021-2024



L'évolution des contributions à compter de 2023 (incluant pour partie la trajectoire financière ainsi que les coûts générés par l'inflation) associée aux premiers effets de la feuille de route 2021-2026, permettant de réduire le niveau d'évolution des dépenses et obtenir des pistes de financement autres, se ont permis d'inverser une tendance qui se dessinait depuis 2020 à savoir l'apparition de l'effet ciseau.

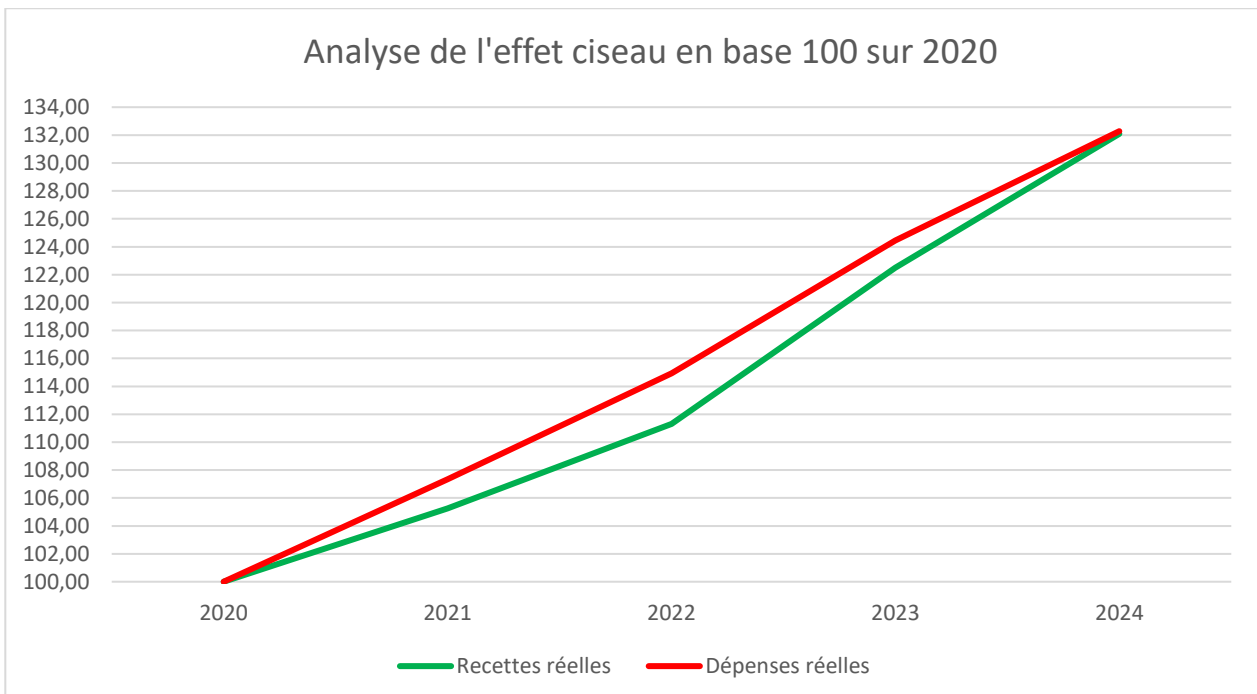
1.1.Regard sur l'effet ciseau (hors produits de cession)

L'analyse de l'effet ciseau se fait au regard des recettes de fonctionnement, déduction faite des produits de cession.



Pour autant, l'analyse des recettes et dépenses de fonctionnement en base 100 en 2020 montre que sur la période 2020-2024, les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance supérieure aux recettes, mais que la tendance se rectifie sur 2024 pour revenir à quasi équilibre entre les deux sections de Fonctionnement.

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes (hors cessions) en base 100.





1.2. Les épargnes et le taux d'épargne brute – des indicateurs au beau fixe

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	5 391 115 €	4 930 693 €	4 768 323 €	5 875 354 €	7 129 694 €
Intérêts de la dette	891 058 €	800 224 €	818 216 €	1 238 767 €	1 241 465 €
Epargne brute	4 500 058 €	4 130 469 €	3 950 107 €	4 636 587 €	5 888 229 €
Remboursement capital de la dette	4 272 815 €	4 196 611 €	3 191 120 €	3 029 090 €	2 904 459 €
Epargne nette	227 243 €	-66 142 €	758 988 €	1 607 497 €	2 983 770 €

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses hors intérêt de la dette, évolue de façon marquée en 2024.

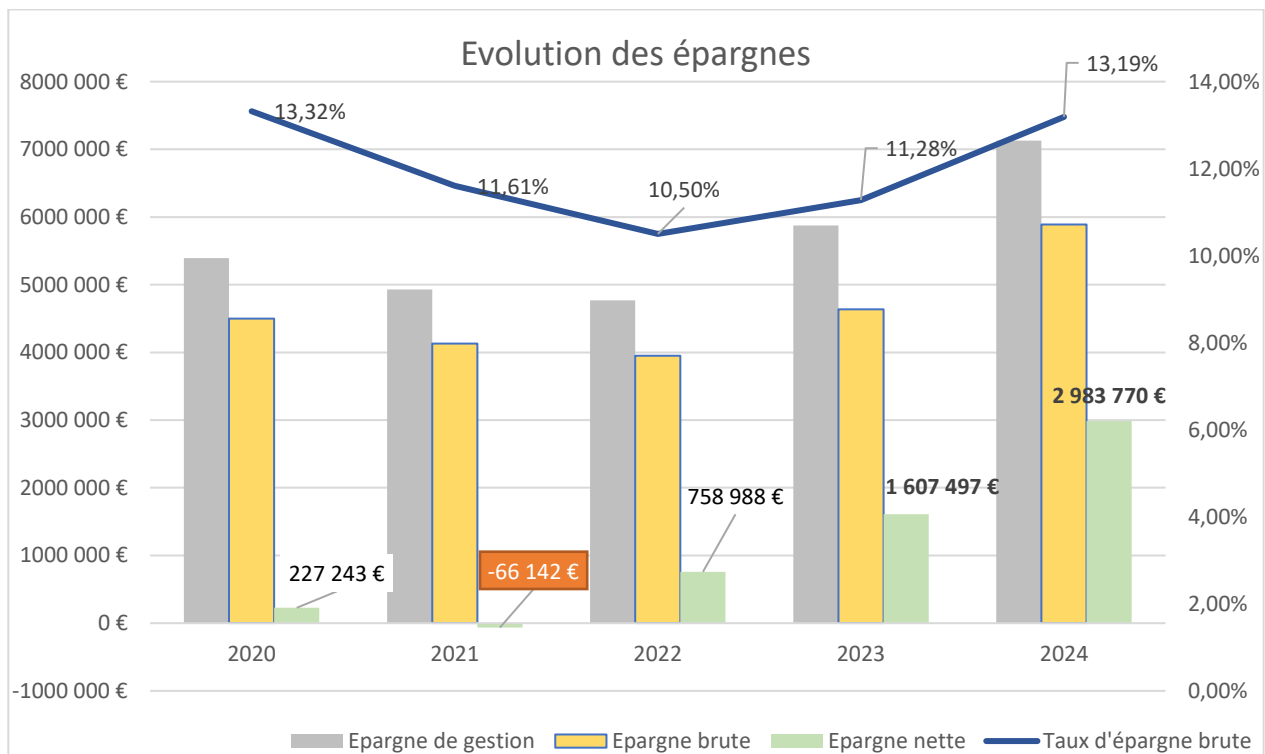
Les intérêts de la dette, ayant augmenté en 2023 par suite de l'augmentation des taux révisable, sont restés stables sur l'exercice précédent en raison notamment d'un faible recours à l'emprunt.

Rappelons que l'**épargne brute** correspond à la masse financière dégagée par la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement et la couverture du remboursement annuel des emprunts en cours. Elle doit donc être supérieure ou égale au remboursement du capital de la dette, ce qui n'était pas été le cas en 2021.

Notre épargne brute, à l'instar de l'épargne de gestion, continue de croître.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'épargne nette sous l'effet des efforts de gestion sur la section de fonctionnement atteint, en 2024, 2,98 millions d'€. Ce niveau permet au Sitcom d'envisager son programme d'investissement à l'échelle du territoire avec une réelle sérénité.

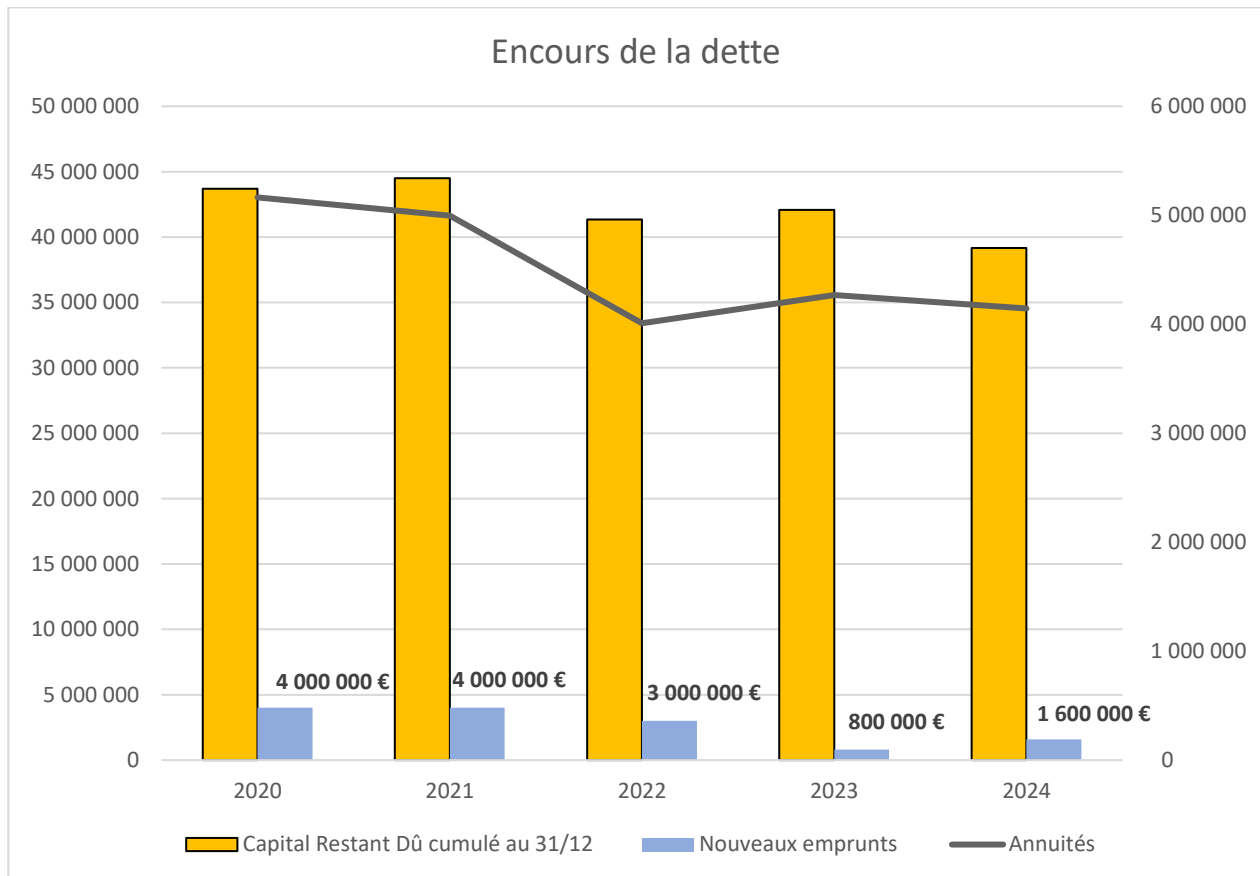




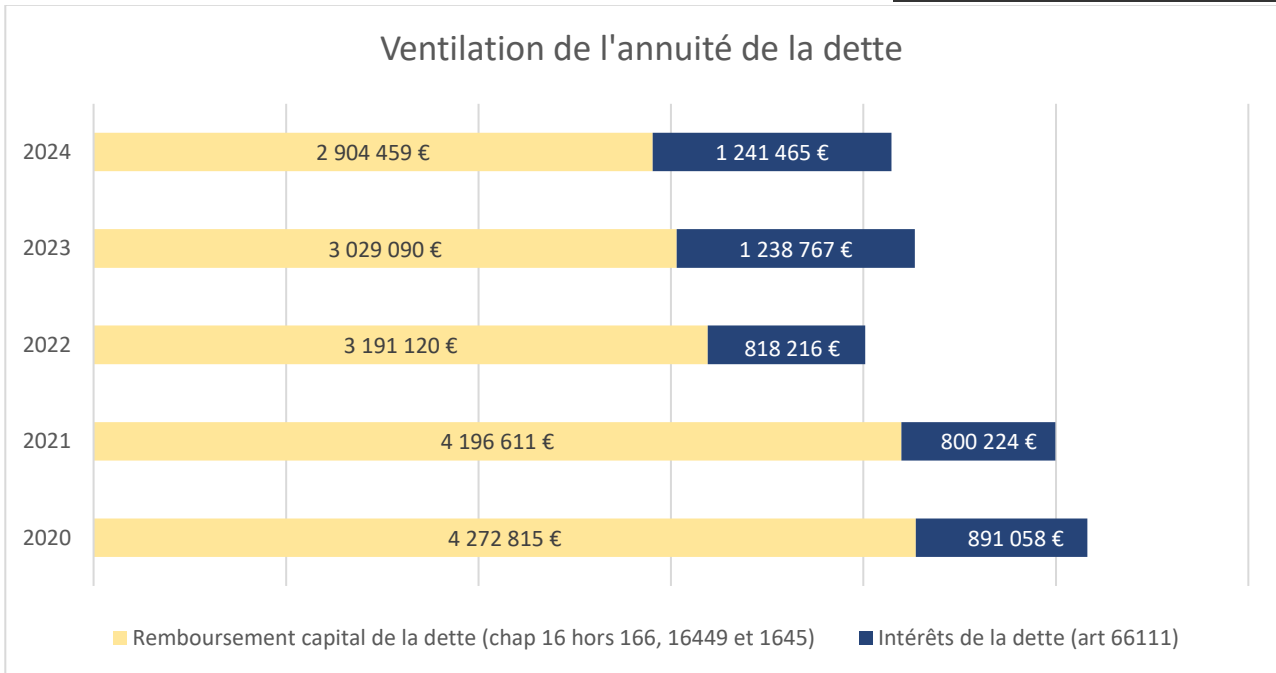
Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées pour les charges de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute était en diminution depuis 2020, retranscrit l'amélioration des finances du Sitcom. A la clôture de l'exercice 2024, le taux d'épargne brute poursuit la trajectoire de reprise et s'établit à 13,19%, s'éloignant de façon importante des deux seuils de vigilance fixés à 10% et 7%.

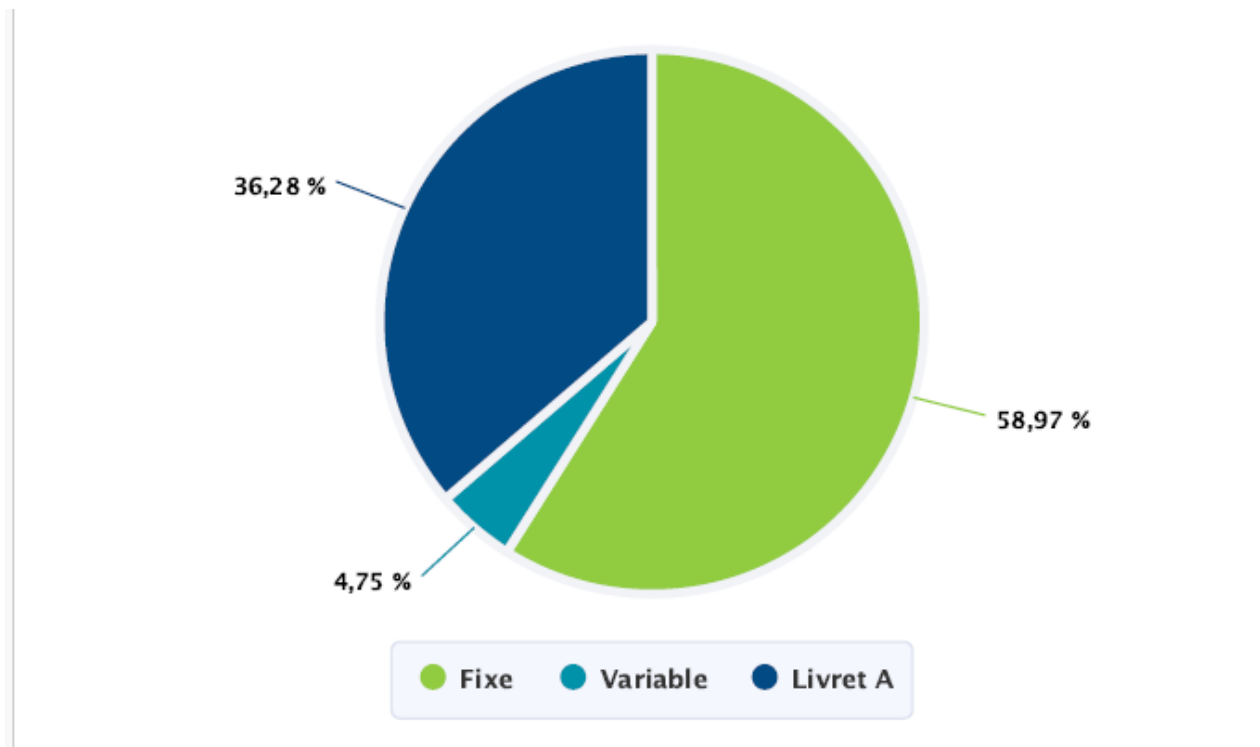
1.3.L'endettement et le remboursement de la dette



La volonté de réduire l'endettement s'est également traduit par la baisse du recours à l'emprunt. Les emprunts à taux révisables ont été majoritairement renégociés en mai 2023 afin de limiter la hausse des taux. L'annuité de la dette baisse de -2.85% en 2024 du fait de la stabilisation des taux d'intérêts renégociés, et de la volonté de ne recourir que peu à l'emprunt.

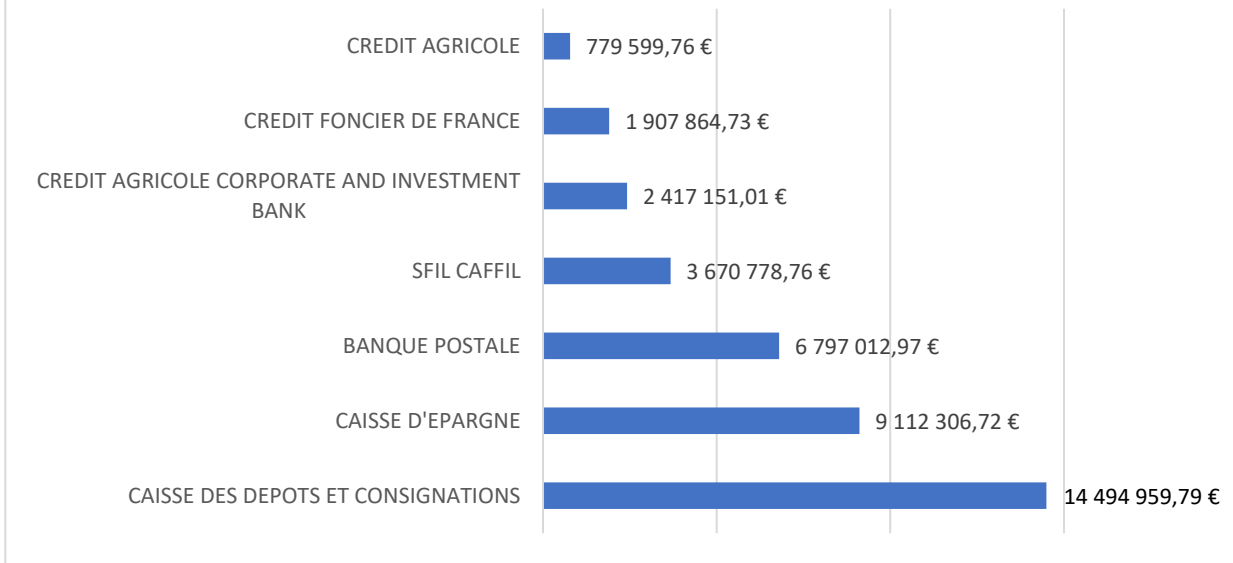


Les emprunts souscrits par le Sitcom proviennent de la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque Postale et de la Caisse d'Épargne. La part des emprunts à taux fixe est de 59%. Les prêts indexés sur l'évolution du livret A constituent 36% de l'encours de dette (plafond à 3% en 2024).





Capital restant dû par preteur au 31-12-2024



Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Ce ratio permet de mesurer la solvabilité de la collectivité. Plus le ratio est bas, plus la collectivité est solvable. Au-delà d'un seuil de 12 ans, la collectivité s'expose à des difficultés de remboursement de sa dette. Un seuil de vigilance est fixé à 10 ans.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio	9.71 ans	10.77 ans	11.22 ans	9.08 ans	6.65 ans

En 2024, le ratio est à un niveau jamais atteint sur les cinq dernières années. Concrètement, le Sitcom aurait la capacité de solder l'intégralité de sa dette, à savoir plus de 39 millions d'euros, en 6.65 ans à (contre 9 années l'année précédente).

2. Les résultats 2024 du budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	(ou déficits)	(ou excédents)	(ou déficits)	(ou excédents)
Résultat reporté 2023		4 830 288,12€		2 621 172,94 €
Opérations de 2024	45 496 982,58€	44 028 605,53€	7 843 574,00 €	8 568 760,75 €
Résultat de l'exercice 2024		1 468 377,05€	725 186,75 €	
Résultat de clôture		6 298 665,17 €		3 346 359,69 €
Restes à réaliser 2024			2 490 536,06 €	604 715,00 €
Totaux cumulés		6 298 665,17 €	2 490 536,06 €	3 951 074,69 €
Résultats définitifs 2024		6 298 665,17 €		3 346 359,69€

Les résultats reportés 2023

Ce sont ceux issus du compte administratif 2023 intégrant l'affectation du résultat.

Les résultats de clôture 2023 présentaient pour la section de fonctionnement un **résultat excédentaire de 4 830 288.12€**. La section d'investissement ne présentait pas de besoin réel de financement, l'intégralité du report a donc pu être affecté aux dépenses d'investissement avec un résultat positif de **2 621 172.94€**.

Les résultats définitifs 2024

Les résultats 2024 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et provisoire par délibération du 6 février 2025. Après comparaison entre cette affectation provisoire et les résultats définitifs, il apparaît que les résultats repris par anticipation correspondent exactement aux résultats définitifs.

Le résultat de fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'élève à **6 298 665,17 €**. Ce montant s'explique :

- L'absence de réalisation du virement à la section d'investissement et des dépenses imprévues,
- Par la volonté de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement,
- Par une augmentation des recettes propres (subventions, recettes de redevance...) et l'évolution des contributions.

Le résultat d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 présente un **excédent d'exploitation de 3 346 359.69€**. L'intégration du déficit constaté sur les restes à réaliser ramène cet excédent à **1 460 538.63€**

La section investissement est en 2024 excédentaire de **725 186.75 €**. Le niveau d'investissement associé à la volonté de réduire l'endettement du Sitcom (1 600 000 € empruntés vs 2 890 000 € prévus) explique cette tendance.



Partie 2 – Les comptes 2024 du budget principal

1. La section de fonctionnement

Charges de fonctionnement



2024

Recettes de fonctionnement



1.1. Les recettes de fonctionnement

Les dotations et les participations – chapitre 74

Les dotations 2024 représentent un montant de 36,707 millions

- **Les contributions des EPCI**, 33,867 millions d'euros, constituent le premier poste de ressources du Sitcom. Dans le cadre de l'application de la trajectoire financière, ces dernières ont progressé de +6.8% par rapport à l'exercice 2023.
- **La participation de la commune de Boucau** pour l'utilisation de la déchetterie de Tarnos constitue une recette de 188 346.28€. Elle est en progression de près de 4 186.87 € par rapport à 2023.
- Les versements au titre des **participations de divers organismes** ont généré 2.61 millions d'euros de recettes, soit une augmentation de +1,67% par rapport à 2023. Parmi ces organismes, nous retrouvons CITEO, Eco mobilier, D3E et ECO DDS, Refashion, etc.
- Enfin, les recettes liées au **Fond de compensation de la TVA** pour les dépenses de fonctionnement représentent 12 080,09 €.

Les ventes et produits et prestations de service – chapitre 70

Quatre grandes familles de produits composent ce chapitre regroupant 7,441 M€ en 2024 (+14,50%)

- Les recettes de redevance pour 5,898 millions d'euros.

	2023	2024	Evolution
REDEVANCE SPECIALE et spécifique + facturation camping à l'emplacement	3 528 187 €	4 304 697 €	+22.00%
REDEVANCE SPECIALE AU REEL TONNAGE OM	1 391 257 €	1 482 613 €	+6.56%
REDEVANCE FERMENTESCIBLE	74 506 €	111 206 €	+49.25%
70612 - Redevance spéciale d'enlèvement des déchets	4 993 952 €	5 898 517 €	+18.11%

- Le remboursement des mises à disposition de personnels : 1.404M€ sont remboursés par le budget UVE au titre des charges de personnel.

- Les autres recettes

Article	Libellé	2023	2024	Evolution
70388	Recettes de location (photovoltaïques et terrain pour antenne télécom)	35 194,15€	39 181,40 €	+11.32%
	Autres recettes	12 552,85 €	48 373,85 €	+ 74.05%
70688	Déchets de soins (DASRI)	43 458,40€	44 492,88 €	+2.38%
70688	Enlèvements d'encombrants	3 113,00€	1 947,00 €	-37.45%
70688	Mises à disposition des fûts d'huile	2 208,00€	2 304,00 €	+4.34%



Autres recettes d'exploitation

- Le **compte 6419** comptabilise les remboursements liés aux accidents de travail, maladies ordinaires..., il est donc intimement lié à l'absentéisme. Au titre de l'exercice 2024, cet article comptabilise une recette de 392 763.42€ soit une diminution de -5.97% par rapport à l'exercice précédent.
- Parmi les **produits exceptionnels** (chapitre 77), la principale recette correspond aux produits de cession d'immobilisations pour un montant de 527 389.69 €.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Ces charges figurent au chapitre 011 du budget principal. Elles financent le fonctionnement quotidien des services.

Les charges du chapitre 011 s'élèvent à 8,679 millions d'euros pour l'année 2024. L'évolution entre 2023 et 2024 a été contenue notamment grâce aux premiers effets de la feuille de route. Ainsi les dépenses d'entretien et de la maintenance ont été réduits de 8% (220 000

euros). Au même titre, les charges diverses sont restées stables (Il s'agit ici des factures d'eau, d'électricité, télécommunication...).

Le carburant (dont GNR) connaît une progression de +62 524 € essentiellement liée à la fluctuation du cours des marchés. D'autres hausses sont visibles notamment les locations de matériels roulants (+128 900 €).

Les charges de personnel

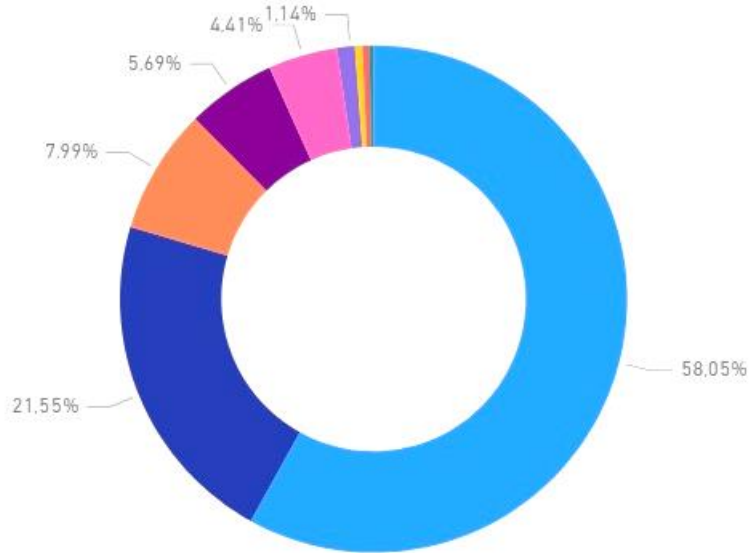
Avec un taux de réalisation de 96,17% des crédits votés, le chapitre 012 s'établit à 19,027 millions d'euros sur l'exercice 2024 soit une progression de 6,82% par rapport à l'année précédente.

Parmi les charges de personnels, le coût de l'absentéisme estimé à 1,9 million € pèse toujours aussi lourd sur le chapitre 012 :

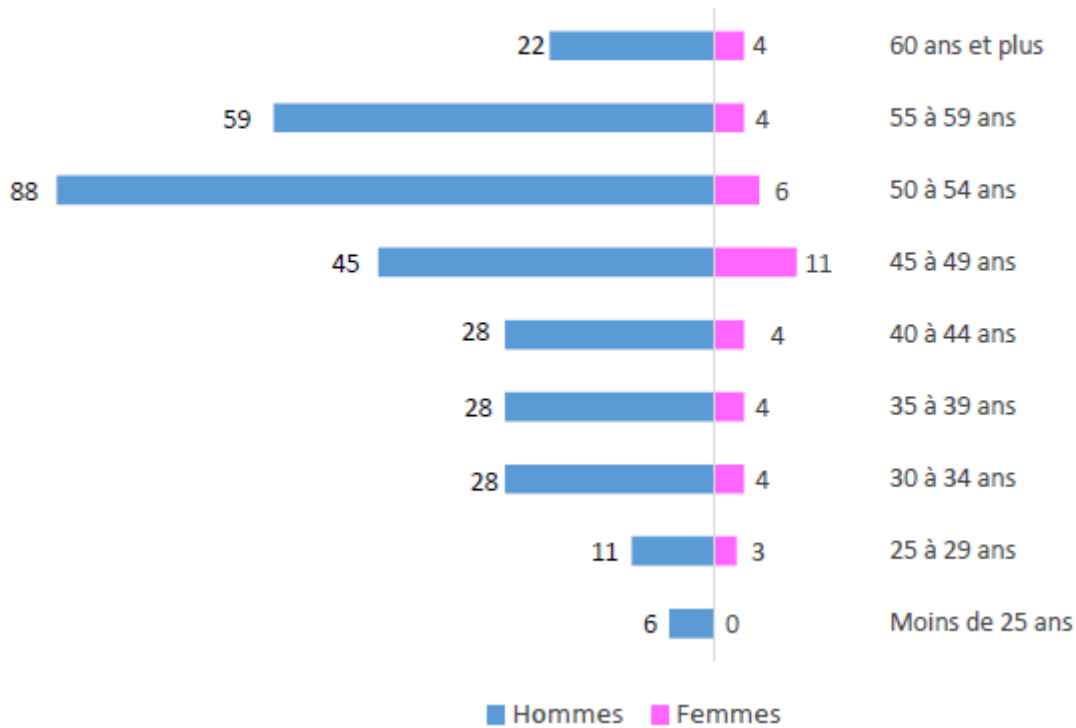
- Le taux d'absentéisme s'établit à 14,75% en 2024 en forte baisse par rapport à 2023 (16%).
- Le nombre de jours d'absences cumulés sur l'année atteint 14 870 jours, soit l'équivalent de près de 40,7 ETP.
- Le coût chargé du maintien de salaire s'établit à 1,515 millions d'euros et le coût du remplacement dépasse 1,4 million d'€
- Dans plus de 55% des cas, les agents sont placés en congé de maladie ordinaire et près d'un quart des agents sont absents pour accident du travail.
- L'analyse de la pyramide des âges permet d'identifier que plus de 50% des agents ont plus de 50 ans. On constate le maintien de la corrélation entre l'âge de et le taux d'absentéisme puisque les agents de 55 ans et plus (25% de l'effectif) ont les taux d'absentéisme les plus élevés.



- Maladie Ordinaire
- Accident du travail
- Congé longue durée
- Maladie professionnelle
- Congés longue maladie
- Disponibilité après CMD
- Accident de trajet
- Disponibilité après CLM
- Absence à qualifier

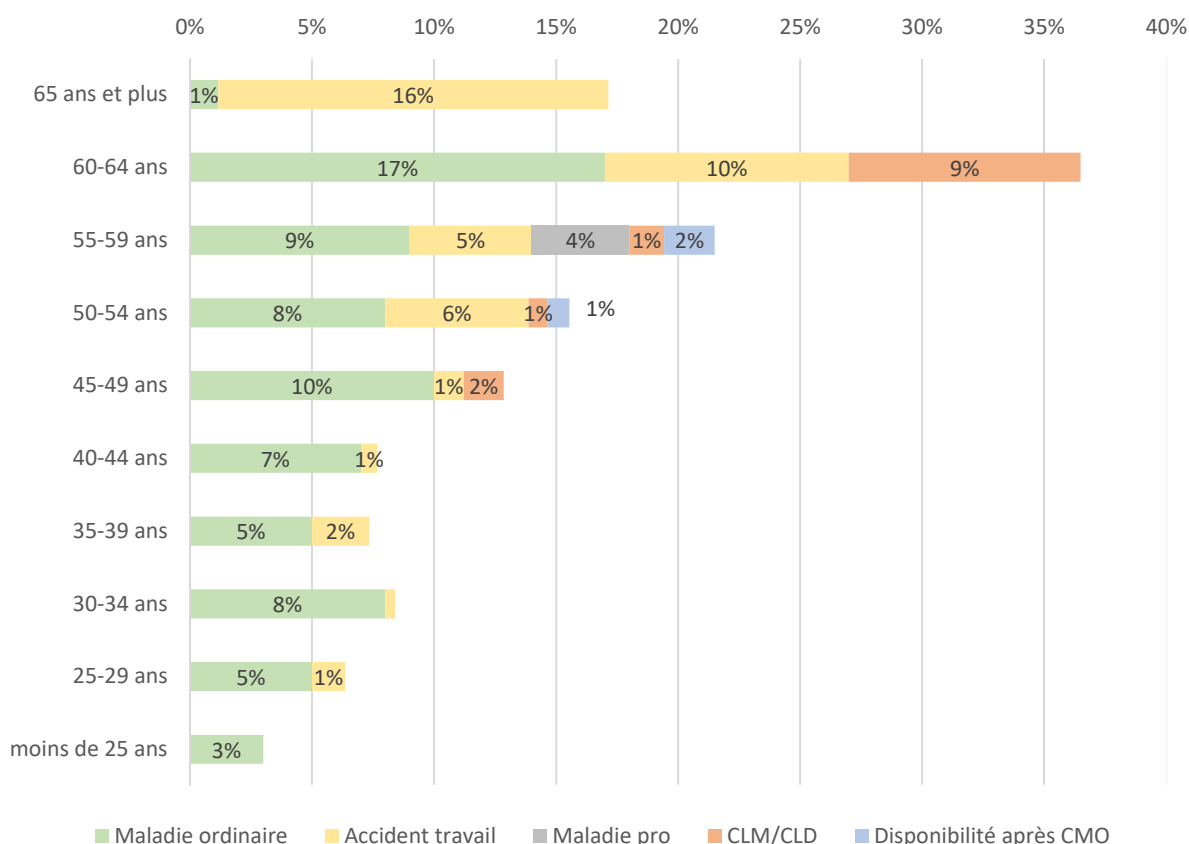


Pyramide des âges





Types d'arrêt par tranche d'âge



En considérant l'ensemble des motifs d'éloignement du service pour des raisons de santé, les agents appartenant à la tranche d'âge « 60 et 64 ans » et « 65 ans et plus » sont les plus touchés. Cet état de fait se confirme également sur les arrêts pour maladie ordinaire et les accidents de travail.

La maladie professionnelle ne concerne à ce jour que des agents de 55 à 59 ans.

Les accidents de travail sont présents sur toutes les tranches d'âge. Pour autant, il est possible de noter que les agents ayant atteint 60 ans et plus sont largement représentés par cette catégorie d'absentéisme.

Les versements aux budgets annexes

- Les versements aux deux budgets annexes** représentent une dépense de 9.55 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2024, **8 951 001 €** ont été affectés à l'UVE uniquement.

Les autres charges

- Les intérêts des emprunts** versés au chapitre 66 diminuent de -0.36% par rapport à 2023, soit - 4 518.87 € de charges financières en moins.



▪ Les **indemnités versées aux élus** représentent un montant de 61 189.75 €, et 55 345 € de versement au **Comité d'action sociale des agents du Sitcom**.

▪ **Les titres annulés sur exercices antérieurs** (compte 673) augmentent de 164% (15 627.34 €). Il s'agit ici d'écritures de régularisation portant sur des titres émis lors des exercices précédents. L'annulation de la recette s'effectue par la comptabilisation d'une dépense.

▪ La constitution d'une provision pour créances douteuses a été réalisée pour la

troisième année et fixée à un montant de 19 852,32 €.

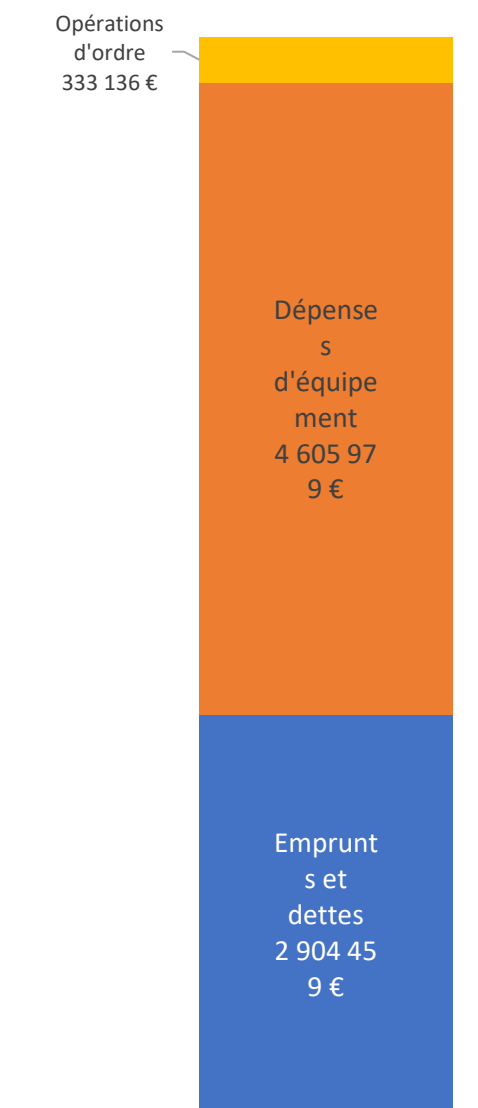
▪ **Les opérations d'ordre**. Elles sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 4.68 millions d'euros Obligation budgétaire et comptable, les opérations d'amortissement permettent d'enregistrer la dépréciation physique des biens utilisés pour l'exercice du service public. Il s'agit d'opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement pour le même montant.



La section d'investissement

La présentation de la section ne s'attachera qu'aux titres et mandats émis sur 2024. A ce titre, les Restes à réaliser (RAR) ne seront pas détaillées. Pour autant, ils représentent 604 715 € en recette et 2 490 536.06 € en dépenses.

Dépenses d'investissement



2024

Recettes d'investissement





1.3. Les recettes d'investissements

D'un montant total de 8,568 millions d'euros (hors affectation du résultat), les recettes de l'exercice 2024 se répartissent en deux grands pôles, les recettes réelles et les recettes d'ordre.

Les recettes réelles

▪ **Le Fonds de compensation de la TVA** (FCTVA) permet aux collectivités territoriales de récupérer 16,404% de la TVA payée dans le cadre des investissements réalisés. Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat a reversé 578 159 € au Sitcom au titre des investissements de 2022.

▪ **Les subventions d'investissement** (chapitre 13) représentent une recette 2024 de 1 106 822 €. Ce chapitre a plus que doublé par rapport à 2023 en enregistrant une progression de 606 151€.

Les soutiens versés par dans le cadre des mises à disposition de conteneurs sont répartis de la façon suivante :

- versement par les EPCI (82 410€)
- versement par les organismes privés :

664 173€

Des subventions ont également été versées par le département de Landes dans le cadre de l'acquisition d'équipement de pré collecte pour un montant total de 228 849€.

En sus, la Région Nouvelle Aquitaine est également venue soutenir les projets tels que la mise en valeur du réemploi dans les déchetteries, la mise en place de la collecte des biodéchets, l'acquisition d'un crible électrique sur la plateforme multimatériaux

▪ Le chapitre 27 comptabilise 3 402.02 € versés **par la commune de Boucau** par suite de son intégration à la Communauté d'agglomération du Pays basque.

▪ Afin de financer ses investissements, le Sitcom a souscrit un **emprunt** d'un montant de 1 600 000 Euros.

L'amortissement – opérations d'ordre

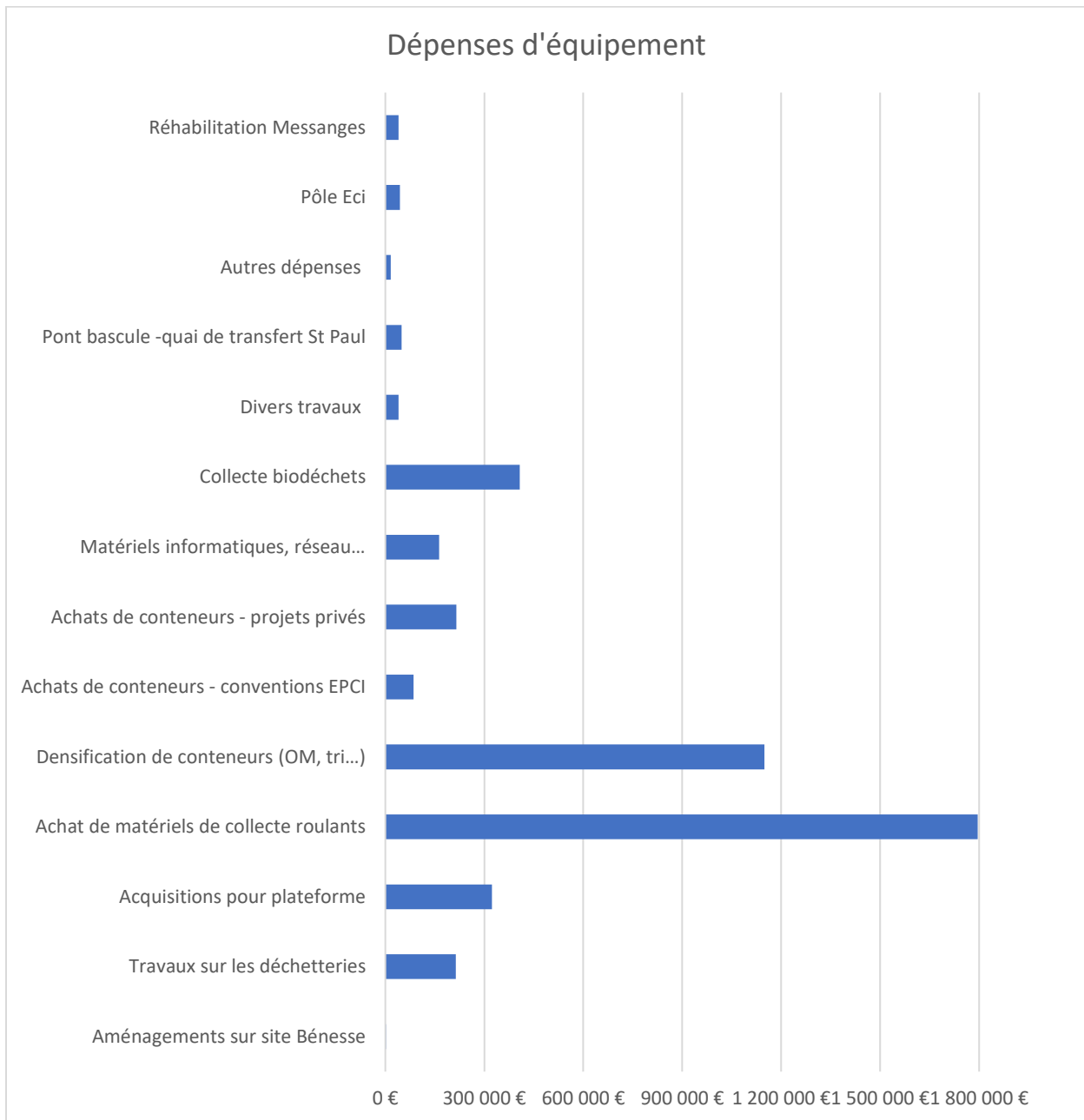
Les recettes d'ordre représentent 61,62% des produits d'investissement. Ces recettes constituent une dépense inscrite à la section de fonctionnement pour le même montant. Elles sont essentiellement composées des amortissements des immobilisations. En effet, les 5,28 millions d'euros correspondent à l'annuité d'amortissement des biens acquis jusqu'au 31 décembre 2024.

1.4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), 4,6 millions d'euros, représentent 61.32% des dépenses réelles de la section d'investissement.



Les dépenses financières



Les mouvements financiers constatés sur 2024 de 2 904 459.49 euros concernent les échéances de remboursement en capital des emprunts bancaires contractés par le Sitcom au cours des exercices précédents, soit - 124 630.29 € de remboursement de capital.